



Partage des biens suite à un divorce

Par **gmpd90**, le **12/05/2010** à **17:24**

Bonjour, suite à mon divorce, nous avons vendu notre maison. Le jour de la vente, mon EX épouse a fait bloquer une partie de la somme en prétendant avoir DROIT à plus que la moitié. Suite à une procédure judiciaire engagée de son côté pour prétendre à plus de la moitié, le tribunal a déboutté l'affaire et a remis à un notaire le devoir de procéder à la répartition de cette somme. Il faut savoir que il n'y a pas eu de contrat de mariage et que l'argent qui a servi à acheter ce bien immobilier venait de mes ressources personnelles. Depuis mon Ex épouse ne répond plus au courrier du notaire. Voilà au moins 10 ans que ça dure. À chaque courrier, le notaire me dit qu'il ne peut pas procéder au partage sans l'accord de mon EX épouse. Que puis je faire ? Puis je avoir la moitié de cette somme de suite ? Existe-t-il une demande d'avance sur la somme qui me revient ? Cordialement
GMPD90